

Guebwiller, le 05 décembre 2024

Monsieur le Président
Communauté de Communes de la Région de
Guebwiller
1 Rue des Malgré Nous
68500 GUEBWILLER

Affaire suivie par : Eric LEMPEREUR - e.lempereur@rvgb.fr

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de Bergholtz : avis du Syndicat Mixte du SCoT

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné le 12 novembre 2022, vous m'avez transmis le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Bergholtz. Cette procédure est engagée pour permettre :

- Une modification du règlement concernant :
 - La règlementation des toitures en cas d'extension (zones UA, UC, AU et A)
 - La possibilité d'isoler les constructions par l'extérieur dans les marges de recul (zones UA, UC et AU)
 - La longueur maximale de constructions sur limites séparatives (zones UA et UC)
 - La tradition locale d'implantation en « schlupf » (zone UA)
- Ajout d'un emplacement réservé

Cette modification simplifiée n'est pas de nature à porter atteinte aux orientations du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon. **Un avis favorable** est émis par le Syndicat Mixte du SCoT sur ce projet de modification simplifiée du PLU. Vous trouverez ci-après le détail de l'analyse de la compatibilité du projet de PLU modifié au regard des orientations du SCoT.

Je vous rappelle que le dossier de PLU approuvé et rendu exécutoire devra être adressé aux services du Syndicat Mixte, à la fois pour le suivi du SCoT et pour l'instruction des autorisations de droit du sol.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Michel HABIG

